



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 167 pétitionnaires.

**Désignation :** Citoyens et citoyennes du Québec.

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement libéral a imposé des compressions budgétaires annuelles de près de 600 millions de dollars au secteur de l'éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** ces compressions budgétaires ont des conséquences sérieuses sur les budgets de l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque commission scolaire doit faire d'importants efforts pour atteindre les objectifs de compressions fixés par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission scolaire de Laval (CSDL) de couper de 1,6 million de dollars dans les services directs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation du plan stratégique 2011-2016 de la CSDL vise à accroître la persévérance et la réussite scolaire de tous les élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** les EHDAA sont ceux dont la réussite est la plus vulnérable;

**CONSIDÉRANT QUE** la clientèle EHDAA augmente d'environ 9 % chaque année;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de la ministre de l'Éducation à savoir que les compressions imposées par les commissions scolaires ne doivent pas toucher aux services directs aux élèves;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons à la ministre de l'Éducation d'ordonner aux dirigeants de la CSDL de revoir cette décision qui met en péril le cheminement scolaire de nombreux enfants.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

*Marie Malavoy*

**Marie Malavoy, députée de Taillon**

*13.06.12*

Date